

DEMANDE D'AUTORISATION ET 14.000

OBJET

Demande d'autorisation d'acquitter la taxe sur la valeur ajoutée due à l'importation de biens, selon le mode prévu à l'article 5, § 3, de l'arrêté royal n° 7 du 29 décembre 1992 relatif aux importations de biens pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'autorisation doit être demandée à l'adresse suivante:

Service Public Fédéral Finances
Administration Générale de la Fiscalité
Services centraux
Service Expertise Opérationnelle et Support
Service TVA
Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 281
1030 Bruxelles

Le demandeur de l'autorisation est enregistré sous un numéro global d'identification à la TVA commençant par BE 0796.5.

Cadre I : informations relatives au demandeur

Nom :
Adresse :
Numéro de TVA global :

Cadre II : informations relatives à l'activité d'importation du demandeur

Le demandeur a, depuis les quatre trimestres civils qui précèdent la demande, respecté ses obligations TVA en tant que représentant TVA préalablement agréé.

Le demandeur se trouve dans la situation visée au point 28, dernier paragraphe, de la circulaire AGFisc n° 25/2013.

Cadre III : Date et signature

Nom et prénom :
Qualité :
Numéro de téléphone :
Date :

Signature :